



16ème législature

Question N° : 16328	De M. Frédéric Maillot (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Enfance, jeunesse et familles		Ministère attributaire > Enfance, jeunesse et familles
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Situation alarmante de l'aide sociale à l'enfance	Analyse > Situation alarmante de l'aide sociale à l'enfance.
Question publiée au JO le : 19/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Frédéric Maillot alerte Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, de la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et du garde des sceaux, ministre de la justice, chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles, sur la situation critique du milieu de l'aide sociale à l'enfance (ASE). À La Réunion ce ne sont pas moins de 2 612 enfants qui ont été pris en charge en 2023, ce chiffre témoigne d'une hausse de la prise en charge par rapport à 2022 où ce n'était « que » 2 500 enfants qui étaient placés à l'ASE. Si l'accompagnement de ces enfants relève du département et plus précisément de la Cellule de recueils d'informations préoccupantes (CRIP), il faut noter que le nombre d'informations préoccupantes ne cesse d'augmenter. Ainsi, en 2023 ce ne sont pas moins de 6 192 informations préoccupantes qui ont été réceptionnées par ce service. Pourtant, malgré un coût de la vie plus cher et une inflation croissante, la rémunération des assistants familiaux ne permet pas de compenser les frais réels engagés par ces professionnels. En effet, leur rémunération est fixée sur le Smic et à 70 % du Smic dès lors qu'un deuxième enfant est accueilli soit entre 14 et 21 euros. Pourtant, il est considéré que l'assistant familial devrait percevoir au minimum 25 euros par jour et par enfant pour rentrer dans ses frais. Cette rémunération nationale doit pourtant prendre en compte les spécificités ultramarines. Ainsi, si au niveau national, il est estimé que 25 euros devrait suffire, la Guadeloupe a d'ores et déjà procédé à une revalorisation de l'indemnité par enfant qui paraît plus en adéquation avec les besoins des *péiy* dits d'Outre-mer soit 36 euros par jour. Il souhaiterait donc savoir si Mme la Ministre déléguée prévoit d'adresser les difficultés de l'aide sociale à l'enfance afin d'éviter une potentielle pénurie d'assistants familiaux. Il en va de la santé et du bien-être de ces enfants qui n'ont pas fait le choix de subir une telle précarité.